



RONDE DE L'EST 2024
 14 et 15 septembre 2024

Document N° :

1 - 4

DECISION N° 1

Du Collège des Commissaires Sportifs

aux concurrents n° 21 22 23 24 25 28 30

Suite à la sortie de route du concurrent n° 20 dans l'ES1, il est attribué un temps forfaitaire de 7:22.17 aux concurrents suivants qui n'ont pas pu rejoindre l'arrivée dans des conditions de course :
 21, 22, 23, 24, 25, 28 et 30

Le Président du Collège	Membre du Collège	Membre du Collège
Béatrice TRICARD 25363/1912	Christian ALBANY 13792/1905	Jean-Pierre OLLIVIER 19014/1906

Remis :
 aux concurrents n° 21 22 23 24 25 28 30

Date
 14/09/24 21H10

Affiché le :
 14/09/24 22h40